

CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 février 2020
Procès-verbal  Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
" " présents : 13
" " absent : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 21 février 2020

Présents : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, CARO Fabrice, BOULVAIS David, BONNO Alain, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GUILLAUME Guénnolé, LE BRETON Marlène, LE SOURD Michel, DIABAT Françoise, DUBOT Yannick, TATTEVIN Gilles

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Gilles TATTEVIN

Pouvoirs : Néant



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du 4 février dernier

Le compte-rendu du 4 février dernier est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Gilles TATTEVIN en tant que secrétaire de séance



Monsieur le Maire débute la séance en indiquant que depuis 1995 (date de son élection en tant que Maire), 217 réunions du conseil municipal ont été organisées. Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux qui l'ont accompagné.

1-Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Vie associative et école » avait édicté les critères d'attribution suivants :

- Animation de la vie communale*
- Actions en faveur de la jeunesse, éducation des jeunes*
- Développement du sport*
- Œuvres sociales*

- La situation financière de l'association
- Les démarches de recherche d'autofinancement
- La qualité de la gestion
- La part de fonds propres
- Priorité aux associations dont le siège social est à CRUGUEL
- Prise en compte de la part d'adhérents domiciliée à CRUGUEL
- Actions en faveur de la jeunesse

En date du 11 février, la commission a examiné les demandes de subvention et propose d'attribuer les montants suivants :

Organisme	Montant accordé en 2020
CCAS	1 670.01 €
Asso. Sportive de Cruguel (ASC)	1 500 €
Le Cruguel Josselin	450 €
Cruguel Pétanque Club	150 €
Cyclo-cross de Cruguel	150 €
APEL Cruguel - voyage scolaire	20 €/jour / élève de Cruguel scolarisé dans le RPI (plafonné à 3 jours consécutifs avec nuitée) Aide accordée une fois par année scolaire sur présentation de facture dans la limite des frais engagés
APEL Cruguel - arbre de Noël 2019 et 2020	6 € par élève de CRUGUEL scolarisé dans le RPI (sur présentation de facture dans la limite des frais engagés)
Les Ajoncs d'or	200 €
Ass. Communale de Chasse Agréée (ACCA)	240 €
ACCA (chasse) pour piégeage de ragondins	300 € (100 € par piégeur FDGDON)
Amicale des donneurs de sang - JOSSELIN	30 €
ADMR	Pris en charge par la communauté de communes
Chambre des métiers et de l'artisanat	50 €/élève de Cruguel
CFA BATIMENT	50€/élève de Cruguel
Maison Familiale Rurale de LOUDEAC	50€/élève de Cruguel
Autres organismes de formation des jeunes	50 €/ élève de Cruguel
Tref'futé (asso foyer de vie Les Cygnes)	50 €
Ligue contre le cancer	100 €
Mémoires du Pays de Josselin	70 €
Association hors commune pour sport ou loisirs n'existant pas sur la commune	10 € par enfant (mineur) de Cruguel
Le souvenir français – Comité du Pays de Josselin	0.10 e par habitant soit 65.60 €
Atelier de l'oust à brocéliande (Mme CARNAC)	Dossier bien reçu mais demande des précisions

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de la commission.

2-Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2020

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles de 2020:

	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Bases prévisionnelles 2020	Maintien des taux	Produits à taux constants
Taxe Habitation	552 286 €	565 400,00	566 300	12,81	72 543.03
Taxe Foncière (bâti)	432 335 €	441 800,00	460 700	14,40	66 340.80
Taxe Foncière (non bâti)	51 679 €	52 700,00	53 300	36,18	19 283.94
					158 167.77 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir les taux de 2019 pour l'année 2020.

Approbation des comptes de gestion 2019

***3 - Compte de gestion - Budget communal**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, étant absente, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

***4- Compte de gestion - Budget Assainissement**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, étant absente, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

***5 - Comte de gestion - Budget Lotissement Le Cruguelik**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, étant absente, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

***6- Compte de gestion - Budget Lotissement des Hirondelles**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, étant absente, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

Approbation des comptes administratifs 2019

***7 - Compte administratif 2019 - Budget communal**

Monsieur Le Maire donne la parole à Fabrice CARO, Adjoint au Maire, pour mettre au vote le C.A. 2019, lequel est arrêté aux sommes suivantes:

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	374 252.33 €	398 562.82 €
Recettes	488 942.45 €	337 980.95 €
Résultat 2019	114 690.12 €	-60 581.87 €
report 2018	306 481.48 €	11 961.26 €
Résultat cumulé	421 171.60 €	-48 620.61 €

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif 2020.

***8 - Compte administratif 2019 - Budget Assainissement**

Monsieur Le Maire donne la parole à Fabrice CARO, Adjoint au Maire, pour la mise au vote du C.A. 2019, budget annexe « assainissement » lequel est arrêté aux sommes suivantes:

ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	63 875.01 €	25 348.21 €
Recettes	33 282.17 €	18 332.24 €
Résultat 2019	-30 592.84 €	-7 015.97 €
report 2018	-8 706.21 €	-38 145.74 €
Résultat cumulé	-39 299.05 €	-45 161.71 €

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif 2020.

***9 - Compte administratif 2019 – Lotissement Le Cruguelik**

Monsieur Le Maire donne la parole à Fabrice CARO, Adjoint au Maire pour la présentation du C.A. 2019, budget annexe « lotissement » lequel est arrêté aux sommes suivantes:

LOTISS CRUGUELIK	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00

Résultat 2019	0.00	0.00
report 2018	-5 135.32	-21 156.61
Résultat cumulé	-5 135.32	-21 156.61

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif 2020.

*** 10 - Compte administratif 2019 – Lotissement des Hirondelles**

Monsieur Le Maire donne la parole à Fabrice CARO, Adjoint au Maire pour la mise au vote du C.A. 2019, budget annexe « Lotissement des Hirondelles » lequel est arrêté aux sommes suivantes:

LOTISS HIRONDELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	269 844.66	245 851.98
Recettes	263 339.98	269 844.66
Résultat 2019	-6 504.68	23 992.68
report 2018	54 845.61	-269 844.66
Résultat cumulé	48 340.93	-245 851.98

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif 2020.

Affectation des résultats

***II- Budget communal - Affectation du Résultat de 2019**

Après avoir constaté les résultats des comptes administratifs 2019 de la commune et du budget assainissement, les membres du Conseil Municipal décident de l'affectation suivante (la compétence assainissement étant transférée à la communauté de commune, il convient d'intégrer les résultats de clôture dans le budget principal):

<i>Résultat de clôture 2019</i>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<i>Budget principal</i>	-48 620.61	421 171.60
<i>Budget assainissement (dissolution)</i>	-45 161.71	-39 299.05
Résultats consolidés à affecter	-93 782.32	381 872.55

Résultat de fonctionnement 2019 = 381 872.55 €

181 090.23 € en report à nouveau en fonctionnement, imputation 002.

200 782.32 € au financement de l'investissement au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Report déficit investissement : 93 782.32 € en dépenses d'investissement, imputation 001

***12 - Budget Lotissement Le Cruguelik - Affectation du Résultat**

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2019 Budget Annexe Lotissement « Le Cruguelik », les membres du Conseil Municipal décident l'affectation suivante:

* 5 135.32 € en dépenses de fonctionnement, imputation 002

* 21 156.61 € en dépenses d'investissement, imputation 001

***13- Budget Lotissement des Hirondelles - Affectation du Résultat**

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2019 du budget annexe du « Lotissement des Hirondelles », les membres du Conseil Municipal décident l'affectation suivante:

48 340.93 € en recettes de fonctionnement, imputation 002

245 851.98 € en dépenses d'investissement, imputation 001

Les budgets primitifs 2020

***14 - Budget communal - Vote du Budget primitif 2020**

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2020, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 681 876.56 €

Recettes et dépenses d'investissement..... 921 257.32 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les montants du BP 2020.

***15 – Budget Lotissement Le Cruguelik - Vote du Budget primitif 2020**

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2020, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 47 448.54 €

Recettes et dépenses d'investissement..... 42 313.22 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les montants du BP 2020.

***16 - Budget Lotissement des Hirondelles - Vote du Budget primitif 2020**

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2020, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 495 713.96 €

Recettes et dépenses d'investissement..... 493 703.96 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif.

17- Impression et publication d'un livret sur la chapelle St Yves

L'imprimerie POISNEUF a transmis plusieurs devis pour l'impression des livrets de la chapelle St Yves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'imprimer 500 exemplaires du livret.

La commune sera responsable de la publication, puis rétrocèdera les livrets à l'association de sauvegarde de la chapelle st Yves qui se chargera de les vendre.

	200	unité	300	unité	400	unité	500	
28 pages +4	1060.40	5.30	1159.40	3.86	1257.30	3.14	1340.90	
24 pages +4	968	4.84	1054.90	3.51	1142.90	2.85	1234.20	
20 pages +4	878.90	4.39	954.80	3.18	1029.60	2.57	1105.50	

18-Compte-rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal

Devis BILLIO TP intersection route st aubin 990 € TTC (curage fossé pose dépose buse)
 Devis Big Mat portillon 329 € HT 394.80 € TTC

19- Création d'un poste de rédacteur territorial

Monsieur le Maire rappelle que Madame Marianne RICHARD a obtenu son concours de REDACTEUR et il propose donc de créer ce poste car il correspond aux missions qui lui sont confiées.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}).

Compte tenu que le poste de secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants peut être pourvu par différent grade (catégorie C – B ou A). Actuellement le poste est celui d'ADJONIT ADMINISTRATIF PRINCIPAL (catégorie C), vu que la secrétaire de Mairie a obtenu son concours de REDACTEUR TERRITORIAL, il est proposé de créer cet emploi au sein de la Commune.

Le Maire propose à l'assemblée :

-La création d'un emploi permanent de REDACTEUR TERRITORIAL (1^{er} grade) (catégorie hiérarchique B) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2020.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 novembre 2019

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois,

<i>Cadre d'emploi</i>	<i>Date délibération</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire de service</i>
<i>Filière administrative</i>				
<i>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</i>	27/11/2018	C	1	35 H
<i>Rédacteur Territorial</i>	28/02/2020	B	1	35H
<i>Filière Technique</i>				
<i>Adjoint technique territorial PRINCIPAL de 2^{ème} classe</i>	21/11/2019	C	1	35H
<i>Adjoint technique territorial (service technique)</i>	14/09/2010	C	1	35H
<i>Adjoint technique territorial (cantine, ménage)</i>		C	1	15.5/35 ^{ème}

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour rappel, il ne faudra saisir le Comité Technique pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe qu'à l'issue de votre période de stage sur le grade de rédacteur (la période de stage suite à réussite d'un concours est de 1 an).

20-Questions diverses

***Devis cuisine Cérusé Patine**

Le Conseil Municipal approuve le devis d'un montant de 5 594 € pour la mise en place de 2 blocs cuisine dans les appartements à l'étage de la mairie.

***Permis de construire déposé au lotissement des hirondelles**

Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé au lotissement des hirondelles

**Monsieur le Maire indique que l'ASC fête les 50 ans du club le week-end de la pentecôte.*

***Accident de voiture, fontaine St Briec détruite**

Monsieur le Maire indique que le dimanche 23 février vers 21H, un conducteur a perdu le contrôle de sa voiture (probablement sous l'effet de l'alcool) et a percuté la fontaine lavoir St Briec du XVII^{ème} siècle. C'est avec tristesse que nous déplorons les dégâts.

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine nous conseillera et nous accompagnera pour la reconstruction. Le chef de cabinet du Président de la région Bretagne nous a également assuré de son soutien.

Délibérations numérotées de 1 à 20

Fin de séance à 20H20

<i>1</i>	<i>Subvention aux associations</i>
<i>2</i>	<i>Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2020</i>
<i>3</i>	<i>Compte de gestion 2019 de la commune</i>
<i>4</i>	<i>Compte de gestion 2019 – budget assainissement</i>
<i>5</i>	<i>Compte de gestion 2019 – budget lotissement le cruguelik</i>
<i>6</i>	<i>Compte de gestion 2019 – budget lotissement des hirondelles</i>

7	<i>Compte administratif 2019 – budget commune</i>
8	<i>Compte administratif 2019 – budget assainissement</i>
9	<i>Compte administratif 2019 – budget lotissement le cruguelik</i>
10	<i>Compte administratif 2019 – budget lotissement des hirondelles</i>
11	<i>Affectation des résultats 2019 – budget commune</i>
12	<i>Affectation des résultats 2019 – budget lotissement le cruguelik</i>
13	<i>Affectation des résultats 2019 – budget lotissement des hirondelles</i>
14	<i>Budget primitif 2020 - commune</i>
15	<i>Budget primitif 2020- lotissement le cruguelik</i>
16	<i>Budget primitif 2020- lotissement des hirondelles</i>
17	<i>Impression et publication du livret de St Yves</i>
18	<i>Compte-rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal</i>
19	<i>Création d'un poste de rédacteur territorial</i>
20	<i>Questions diverses</i>

Les membres présents ont signé

<i>Nom et prénom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Signature</i>
<i>RIBOUCHON Henri</i>		<i>DUBOT Yannick</i>	
<i>CARO Fabrice</i>		<i>ETIENNE Brigitte</i>	
<i>BOULVAIS David</i>		<i>FLOQUET Freddy</i>	
<i>BONNO Alain</i>		<i>GUILLAUME Guénolé</i>	
<i>BESNARD Daniel</i>		<i>LE BRETON Marlène</i>	
<i>DIABAT Françoise</i>		<i>LE SOURD Michel</i>	
		<i>TATTEVIN Gilles</i>	